



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Bureau de l'utilité publique et de
l'environnement

Rouen, le

24 JUIN 2026

Suivi ICPE

Affaire suivie par Kristel ANDRIANTAVY
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.52.25
Mél. : pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr

- Levée de mise en demeure -

Monsieur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 9 février 2026 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 24 mai 2024 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune du VAL-DE-LA-HAYE.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation.
la secrétaire générale adjointe

Société LECUREUR

Le 109

1 rue Berthe Morisot

76100 ROUEN

CS 71133 - 76175 ROUEN CEDEX

matthieu.calais@senalia.com

Hélène HESS